



CAP SUR GISCOS

Le mot du maire

Le début d'année pour une commune et son conseil municipal est à la fois un verdict financier, (résultat de l'année 2016 en fonctionnement et en investissement que l'on nomme le Compte Administratif) et la mise en place du futur budget pour l'année 2017 (Budget primitif) Ces deux étapes ont comme vous vous en doutez un impact direct sur le bon fonctionnement au quotidien de la commune.

Les résultats du CA ont été entérinés par le conseil municipal du 27 mars 2017 il est excédentaire pour démarrer l'année 2017 correctement.

Ce mois-ci c'est l'élaboration et le vote du budget primitif. Il doit être à la fois au plus près de la réalité en fonctionnement et en investissement avec certaines incertitudes concernant les recettes. Ce budget est toujours une opération délicate pour laquelle une commission des finances travaille en amont.

Des choix de réalisations futures doivent être arbitrés en fonction de plusieurs critères. Les plus importants pour l'année 2017 sont d'une part, la sécurité incendie (Citerne enterrée de 120m³) pour l'ensemble des bâtiments communaux (salle des fêtes, mairie, école et restaurant scolaire) et d'autre part les économies d'énergie (remplacement des portes et fenêtres de la salle des fêtes et de l'école).

L'année 2017 sera je l'espère propice à toutes ces réalisations. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année.

J.P. Capes

Concernant le lotissement des "ARRECS", nous avons depuis peu l'autorisation de réaliser le projet d'implantation et la commercialisation des terrains. Si vous souhaitez des renseignements, venez nous rencontrer aux heures d'ouverture de la mairie.



Cap sur Giscos n° 11 Avril 2017
 Directeur de publication: J.P. Capes
 Rédactrice en chef: F. Barbot
 Rédaction / Photos: F. Barbot, S. Riot,
 M. Beauregard et D. Lalès
 Photos-Web-Réalisation et Impression: D. Lalès

Sommaire :

- P.1 Le mot du maire
- P.2 Actus communales / Législation: Bruit / Internet fibre / PLUi
- P.3 FDAEC / Législation: Clôtures.
- P.4 Le Parc / Tourisme./ SIPHEM
- P.5 ALSH / Carnaval
- P.6 Nos associations & Récréation.
- P.7 Infos diverses.
- P.8 École / Les fêtes à Giscos.
- P.9 A voir autour de chez nous / ACCA.
- P.10 Gemmage / les pompiers / le saviez-vous.
- P.11 Nouveautés dans notre village & parole du voyageur.
- P.12 Renseignements utiles / conseils et Dernière

Imprimé en mairie par nos soins

ACTUS COMMUNALES & CDC

REHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL

La 1^{ère} phase est terminée et l'appartement côté route est entièrement rénové. Ce logement, de 3 chambres, est prévu pour accueillir un couple et 2 enfants. Il a été totalement réhabilité (carrelage, cloisons, isolation thermique, traitement anti termites, installation d'un poêle à bois etc ...) et il permettra grâce à son isolation renforcée des dépenses d'énergie maîtrisées.

2^{ème} phase : Le 2^{ème} appartement du presbytère, situé sur l'arrière, sera lui aussi rénové dans le futur. Il répondra aux normes handicapées.

F.B.

Nuisances sonores Vous avez opté pour une tondeuse thermique (à moteur à essence), vous avez dû remarquer qu'elle était bruyante, vos voisins aussi le remarquent. **Tondre sa pelouse, oui mais pas n'importe quand.**

La loi interdit les nuisances sonores diurnes: "Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage", mais cet article R. 1334-31 du Code de la santé publique s'interprète de manière assez tolérante. En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants, donc de la tondeuse !

Article 5 de l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage, du 22 avril 2016, source: gironde.gouv.fr

Il est interdit d'utiliser des outils de bricolage ou de jardinage bruyants en dehors de ces créneaux :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
 le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
 le dimanche : de 10h00 à midi **Tondre, oui mais...**

A conserver →

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 6 de l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage, du 22 avril 2016, source: gironde.gouv.fr

Il en est de même pour la circulation de QUAD et MOTO bruyant encourant une amende de 135€.

Article R318-3 alinéa 1 du code de la route, source: legifrance.gouv.fr

L'immobilisation peut aussi être prescrite.

Articles L. 325-1 à L. 325-3 du code de la route, source: legifrance.gouv.fr

D.L.

HAUT DÉBIT À GISCOS

Fin 2016, la communauté de communes du Bazadais a voté pour le déploiement de la fibre optique pour l'ensemble des communes. Celle-ci concernera essentiellement les centres bourgs. L'ensemble des habitants de chaque commune verra son débit, normalement, nettement amélioré même l'habitat isolé car si la fibre n'arrive pas chez eux, le débit devrait être nettement meilleur. Grâce aux subventions, entre autre du département, la CdC du Bazadais a pu se lancer dans ce projet qui nous impacte et nous concerne tous. Les travaux se dérouleront sur 5 ans entre 2017 et 2022. A priori, sur notre commune, ils devraient démarrer assez rapidement (fin 2017, début 2018). La fibre alimentera le poste source de Castelnau. Nous vous tiendrons informer dans notre prochain bulletin municipal de l'avancée du projet.



La couverture mobile (GSM) devrait migrer vers la 4G pour le dernier trimestre de cette année, ce qui entrainera une augmentation notable de la qualité et du débit de nos portables d'environ 20%. Indication du responsable SFR des collectivités locales, Direction relation Sud-Ouest.



D.L.

F.B.

F D A E C

Cette année encore, mais pour combien de temps, le FDAEC pourra nous permettre d'améliorer notre cadre de vie. Le conseil municipal a décidé de le consacrer aux économies d'énergie en l'attribuant en partie aux remplacement des portes et fenêtres de la salle des fêtes ainsi qu'à l'école.

D.L.

Nos clôtures: Vous souhaitez édifier, déplacer ou modifier une clôture entre votre propriété et la route ou un chemin communal, vous devez remplir et déposer le formulaire de déclaration préalable en mairie (délibération du conseil municipal 04/09/2015, notifiée à tous ses habitants par l'intermédiaire du "Cap sur Giscos" n°: 9 au bas de la page 2).

Clôtures et réglementation: Quelles sont les règles à respecter avant d'installer une clôture ? Faut-il demander un permis de construire ?

La première règle à respecter est de s'assurer que le projet d'installation de la clôture ne va pas constituer une gêne pour les voisins, notamment les personnes enclavées. Les juridictions qui ont eu à traiter ce genre de litiges ont, de par un principe général du droit, considéré en la matière qu'il pouvait y avoir 'abus de droit'.

Second point important, se renseigner auprès de la mairie des règles en vigueur en matière de clôture sur le territoire de la commune.

Jusqu'en 1986, les particuliers devaient déposer un permis de construire. Depuis, il suffit de remettre aux services municipaux une déclaration de travaux. Dans ce cas, la personne désireuse d'apposer une clôture tout autour de chez elle doit retirer en mairie et remplir le formulaire intitulé CERFA. Il s'agit du formulaire type pour la déclaration de travaux ; une mention pour la déclaration de clôture y est incluse. L'imprimé doit être accompagné d'un plan de situation du terrain, d'un plan d'implantation du projet et d'un croquis faisant apparaître les dimensions et la nature des matériaux utilisés. La procédure prévue ne déroge pas à celle de la déclaration de travaux habituelle. Le délai d'instruction est d'un mois. Il peut toutefois être porté à deux mois lorsque le projet est soumis à un régime d'autorisation ou à des prescriptions dont l'application est contrôlée par une autorité autre que celle compétente en matière d'urbanisme, par exemple si les travaux prévus se situent dans le périmètre de protection d'un monument historique. Au final, si la décision rendue par les autorités est positive, les travaux peuvent commencer, à moins que ces mêmes autorités aient décidé d'y assortir des prescriptions particulières aux motifs d'urbanisme ou d'environnement. Si la réponse est négative, celle-ci devra être motivée pour être valide. L'implantation d'une clôture, qu'elle soit électrique ou non, est en principe dispensée de demande de permis de construire.

Source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3131>

D.L.

PLUi : Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a démarré avec la sélection du bureau d'étude en janvier par la Cdc du bazadais. Ce PLUi va nous permettre de nous mettre en compatibilité avec les préconisations du SCOT (Schéma de cohérence Territorial) qui devrait être approuvé courant 2017. Sa mise en oeuvre va durer entre 3 et 4 ans, elle permettra, dans le futur, un développement harmonieux et cohérent de notre territoire. Ce PLUi régira, bien sûr, l'urbanisation avec la limitation du mitage et la consommation déraisonnée des territoires agricoles et naturels mais aussi la prise en compte sur le plan environnemental de la trame verte et bleue (continuités écologiques qui constituent des réseaux d'habitats et de déplacements sur le territoire pour que les espèces de la faune et la flore puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer). Ce PLUi intègrera aussi le développement des zones artisanales et commerciales, les déplacements, les équipements, les transports, l'agriculture, les espaces naturels et les ressources. Le but, un développement durable tout en conservant un environnement de qualité sur l'ensemble de notre territoire et en concertation avec les communes, la population et les acteurs socio-économiques.

F.B.

PARC

Dans le cadre du concours Paysage et Architecture organisé par le parc tous les deux ans, la commune de Giscos a présenté la réhabilitation du four à pain réalisée par

Mr Arquey au lieu dit « Les cousins ». Le Concours est devenu le rendez-vous incontournable des opérateurs qui participent à l'innovation architecturale et à la fabrique des paysages de demain, 29 projets ont concouru dans 4 catégories : espaces publics, équipements publics, habitats collectifs ou individuels et locaux professionnels. Plusieurs critères ont permis de sélectionner les lauréats, notamment la qualité paysagère et architecturale générale, la finesse des relations établies entre le bâti, le terrain et le paysage ou entre l'intérieur et l'extérieur, les attentions environnementales de l'ensemble du projet, l'inscription de la réalisation dans l'innovation contemporaine ou dans le respect des savoir-faire traditionnels.

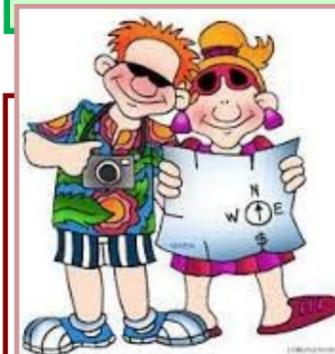
Les résultats du concours ont été communiqués le jeudi 16 février à Audenge malheureusement

Mr Arquey n'a pas eu de prix pour cette belle réalisation mais nous le félicitons pour cette rénovation réussie qui a mis en valeur notre entrée de bourg côté route d'Allons.

F.B.



F.B.



TOURISME:

L'office du tourisme de Bazas, très dynamique, vient obtenir le label de qualité "qualité tourisme". L'équipe qui y travaille fournit une belle énergie.

Bon à savoir : les billets d'entrée au site de Marquèze bénéficient d'un tarif préférentiel si on les achète à l'OT de Bazas.

Des journées sportives gratuites seront organisées au lac de Taste cet été, 1 fois par semaine. Différentes activités pourront être pratiquées : sarbacane, paddle, canoë, grimpe arbres, pêche, poneys, course d'orientation.

Des sorties guidées ornithologiques sont organisées au lac de Laprade tout au long de l'année. On trouve aussi des cartes avec tous les circuits pédestres ou vélo du secteur.

Le marché de Bazas du mardi ou lundi matin (à préciser) devrait être reconduit en juillet, août comme en 2016.

F.B.



SIPHEM (syndicat inter territorial du Pays Haut entre deux mers) au 05 56 61 20 75

Les communes de la CDC du Bazadais ont adhéré depuis le 1^{er} janvier au SIPHEM.

Pourquoi ? Les principales missions du SIPHEM sont la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat et du logement, la maîtrise des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables.

A quoi ça sert ? Bien sûr, il peut aider les communes et les communautés de communes dans le domaine de l'habitat et de l'énergie mais aussi la population.

Suis-je concerné ? La création de la maison de l'habitat a pour rôle d'accueillir, d'informer le public (propriétaires privés ou propriétaires bailleurs) dans le cadre de la rénovation énergétique de leur logement. Elle les aide dans le montage du dossier pour pouvoir obtenir des subventions auprès des différents organismes (ANAH, conseil départemental, CdC ..) mais aussi pour trouver des artisans proches de chez eux qui pourront réaliser les travaux.

F.B.

Pour nos enfants :

Proposer un temps d'accueil et de loisirs pour les enfants du territoire communautaire âgés de 3 à 12 ans, les mercredis et durant les périodes de vacances scolaires (vacances d'hiver, de printemps, d'été et de Toussaint).



Les quatre ALSH de la CDC sont agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, et répondent aux normes d'encadrement et aux exigences de qualification du personnel. Ces temps d'accueil se déroulent au sein de locaux adaptés et spécifiquement aménagés pour la mise en place d'activités variées (ludiques, manuelles, culturelles et sportives). Pour plus de renseignements téléphone : 05 56 25 00 76 ou 06 45 52 17 35 Courriel : alshbazas@cdcdubazadais.fr lien internet http://cdcdubazadais.fr/z/site.php?act=1_5_1

"PAJ" ou "Point Accueil Jeune" est la suite de ALSH pour les enfants de 12 à 18 ans des activités leurs sont proposées pendant la moitié des vacances scolaires ainsi que certains week-ends. Vous pouvez avoir plus de renseignements sur le site de la CDC de Captieux - Grignols au lien internet_suivant: http://cdcdubazadais.fr/z/site.php?act=1_5_7

Compte Facebook: Point Accueil Jeunes Captieux-Grignols

S.R.



Carnaval de Giscos



Un dragon dans Giscos

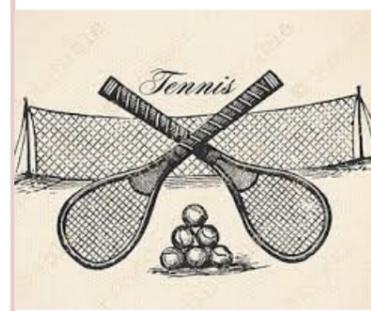
Samedi 18 mars, un dragon a sillonné les routes de notre village entre 15h et 16h. Suivi par les enfants déguisés en pirates, princes, princesses ou autres super-héros, le maléfique reptile fut brûlé sur la place de l'église au son d'un vibrant chant d'hommage occitan « Adiu Praube ». Sous un ciel ensoleillé, un copieux goûter a clôturé cette après-midi festive. Le soir, une soixantaine de personnes ont apprécié un délicieux repas préparé par le traiteur Portets de Grignols. Le service fini, les parents d'élèves de l'association des P'tits Loups ont activement mené la danse pour terminer cette journée de Carnaval 2017. A l'année prochaine !

MB



M.B.

Des nouvelles de nos associations.



L'Assemblée Générale du 7 janvier 2017 a dressé un bilan réussi de l'année 2016 avec 24 familles adhérentes. Présentant également un bilan financier sain, le bureau a rempli pour 2017.

Les conditions d'utilisation du court de tennis sont les mêmes que l'an dernier : régler une cotisation maintenue à 12 € par foyer et se procurer la nouvelle clé d'accès au court.

Des stages de 3 jours pour les jeunes seront encore proposés durant les vacances sous la direction du coach Daniel. Au printemps, les 25, 26 et 27 avril. Puis en été : 11, 12, 13 juillet, 25, 26, 27 juillet, 1, 2, 3 août et enfin le 16, 17, 18 août. Enfin, deux jours de tournoi animeront la fête du village : le vendredi 18 août après-midi pour les enfants et pour les grands le samedi 19.

Toutes les informations sur le blog : <http://tennisclubgiscos.blogspot.fr/> ou par mail : tennisclubgiscos@gmail.com

Pour nous contacter, Sébastien au 06 75 60 39 11 ou Maxime au 06 50 12 42 81

M.B.

LES SABLES BLANCS

L'activité "jeux" a bien démarré mais il manque encore du monde, c'est un moment agréable qui permet aux personnes du village de se rencontrer et de créer de la cohésion sociale, alors n'hésitez plus venez nous voir. Désormais, l'activité se déroule le jeudi de 13h30 à 15h30 à la salle d'activité du restaurant scolaire.

Pour nous contacter : Fabienne au 06.60.49.20.60.

F.B.



Récréation

Les mots mêlés de vos lieux-dits.

1ère partie

J	P	S	B	G	T	K	F	T	F	F	S	W	P	A	I	Y	O	Z	H
K	I	E	X	G	I	Y	S	W	D	Q	J	W	Ç	R	M	W	Q	U	G
V	I	M	A	J	K	S	J	Y	U	C	W	K	Q	I	Q	I	N	S	C
A	I	I	P	V	C	O	C	U	R	A	T	W	L	O	M	O	U	W	C
U	F	Y	G	W	J	I	L	O	V	P	O	G	Z	L	R	A	E	L	N
N	R	Z	U	T	D	U	T	D	U	S	N	L	J	E	C	L	I	W	Z
R	N	N	I	S	U	G	A	L	A	S	X	Z	U	N	O	K	M	B	T
C	C	A	R	H	L	O	D	A	Z	S	S	Q	W	K	I	A	U	A	X
S	I	G	A	I	D	R	J	B	U	Q	A	E	Z	S	L	P	O	B	K
E	N	U	U	U	W	W	S	A	E	B	K	J	T	S	B	H	H	E	D
L	W	O	D	O	W	W	K	V	L	G	Y	B	F	X	Y	Ç	T	L	K
A	U	E	U	G	A	R	N	A	U	T	I	L	L	O	T	M	R	L	H
M	Y	H	C	H	U	Z	H	S	O	O	J	S	H	V	Q	P	E	E	V
O	F	V	W	B	B	O	A	N	S	N	I	S	U	O	C	Q	B	V	M
C	F	W	G	D	U	C	A	R	S	I	N	U	N	P	W	I	K	U	N
R	A	E	I	Z	I	U	A	T	E	R	R	E	F	P	F	W	H	E	R
L	H	F	I	S	D	A	H	I	D	I	E	U	Q	A	R	A	B	A	L
S	Ç	E	N	R	E	S	A	C	R	E	V	R	F	F	P	Q	X	N	Z
K	M	J	P	F	V	N	N	J	O	P	Y	U	T	S	M	T	E	H	L
C	U	R	T	R	E	B	O	U	B	S	E	F	O	E	I	E	T	Y	M

ARIOL
ARNAUTILLOT
BAQUERON
BELLEVUE
BERTHOUMIEU
BERTRUC
BORDESSOULE
CARSIN
CASERNE
COCURAT
COMALES
COUSINS
FERRET
GALAS
GISCOUSSET
GUIRAUDUC
HEOUGA
LAHOUZIE
LABARAQUE

SR.

Tout in Coulou

Lors de la journée porte ouverte du 18 septembre 2016 au "Domaine du Celtis", notre artiste local Maddy, nous a gratifié d'une très jolie exposition de peinture dans la chaude ambiance de la salle gracieusement prêtée par les propriétaires du lieu. Un grand merci aux hôtes et à notre "Maddy" locale.



Maddy dispense ses cours de peinture d'Octobre à Juin, tous les mardi après-midi.

Pour tout renseignement: 06 24 51 00 02

D.L.



Repas des anciens

Avec le concours du CCAS, le 12 février a eu lieu le repas annuel des anciens. Beaucoup de personnes avaient répondu présentes pour passer un moment agréable et convivial tous ensemble autour d'un bon repas offert par la municipalité. L'animation de qualité, comme d'habitude, a permis à certains de faire quelques pas de danse ou de se déhancher sur des rythmes effrénés.

Une belle journée qui permet de créer de la cohésion et de maintenir un lien social au sein de notre petite commune. Merci encore à tous ceux qui sont venus partager ces moments.

F.B.



On a donné de la voix, même si c'est écrit petit.

Centre équestre Giscossais Le domaine du Celtis

Une grande première à Giscos. La ferrade a eu lieu le dimanche 13 novembre au domaine du Celtis. De nombreuses personnes du village s'étaient déplacées pour assister à cette manifestation unique et peu connue du grand public si ce n'est en Camargue. La ferrade, consiste à marquer les chevaux de l'année de l'emblème du domaine. L'emblème est marqué sur la cuisse gauche de l'animal ainsi que la 1^{ère} lettre du nom suivi d'un numéro (ordre des naissances de l'année : 1,2,3 etc.). On passe ensuite un antiseptique cicatrisant sur la marque effectuée au fer rouge.



Gissosse avec Maman avant le marquage.

Évènement un peu impressionnant (mais on nous a assuré que l'animal ne ressentait rien car c'est le cuir qui est brûlé) suivi d'un moment très sympathique et convivial autour d'un verre et d'une collation bien agréable. Merci aux propriétaires du domaine du Celtis pour nous avoir fait découvrir cette tradition et pour leur

accueil. Le RDV est pris cette année pour la prochaine ferrade. D'ailleurs, un petit Happolon est né en février au domaine du Celtis et deux autres naissances sont attendues.

F.B.



ÉCOLE

Seulement 74 élèves profitent des charmes de nos 4 classes double-niveau du RPI. Alors qu'en juin 2015, nos trois écoles de Lerm-Et-Musset, Giscos et Saint Michel de Castelnaud accueillent 95 élèves, le seuil de fermeture d'une classe vient d'être franchi. Les maires des communes ont obtenu une mesure de sauvegarde pour la rentrée en septembre 2017 mais la fermeture d'une classe à Lerm est souhaitée par l'académie pour la rentrée 2018. Dès lors, l'école de Giscos pourrait accueillir les enfants âgés de 6 à 9 ans inscrits en CP, CE1 et CE2. Loin de ces ennuis administratifs, les élèves préparent un voyage en Dordogne autour de

Lascaux. Du 6 au 9 juin, les 17 élèves s'émerveilleront du patrimoine culturel laissé par les hommes de Cro Magnon. Ce séjour de découverte est possible grâce à une importante subvention municipale et aussi par les bénéfices des ventes de gâteaux et de crêpes.

Merci de votre gourmandise.



La rentrée scolaire aura lieu le 04 septembre 2017

M.B.

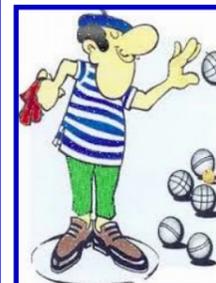
FÊTES DE GISCOS

Organisées par le comité des fêtes

FÊTE de MAI

La fête se déroulera le 6 et 7 mai. Le vendredi soir aura lieu notre habituel Loto avec de nombreux lots (Bon achat de 150€, 1/2 cochon, 1 bon aux thermes de Casteljaloux lot de viandes, Bon filets garnis, apéritifs etc...).

Le domaine du Celtis organise le samedi 7 mai une exposition de voitures anciennes ainsi que des animations équestres. Ces voitures anciennes seront exposées le temps du repas aux abords de l'église.



Un repas Grillades (menu à 10€ sur réservation jusqu'au 1^{er} mai) sera servi dans la salle des fêtes. Il sera suivi d'un concours de pétanque (à gagner 2 jambons + prime + engagement) et pour ceux qui le souhaitent des jeux seront disponibles dans la salle des fêtes (scrabble, rummikub, triomino, belote, tarot, dooble etc. ...).

Le soir à partir de 20h, le repas sera animé par Emeric et Jeanne-Lise, et suivi d'une soirée dansante. Attention ça va chauffer. Préparez-vous à danser

jusqu'au bout de la nuit !!

FÊTE de la Saint BARTHELEMY du 18 au 20 août.

Vendredi 18 Après-midi : démarrage du tournoi de Tennis pour les plus jeunes
Soir : loto

Samedi 19 Tournoi de tennis pour les plus grands toute la journée
Démonstrations équestres au stade et ferrade

(sous réserve)

Jeux enfants et adultes
Repas grillade à midi sur inscription
Soir : repas + soirée dansante

Dimanche 20 Ballade en matinée (sous réserve)

Repas + pétanque
Jeux enfants



F.B.

Que voir dans notre secteur :

La bergerie courbe de Goulade : est à découvrir absolument car c'est une des seules qui ait été conservée dans les Landes. Pour ceux qui ne l'ont jamais vu, elle se situe sur la route de Grignols quand on arrive à hauteur du croisement avec la route de St Michel (indication "Larrivat"), c'est le chemin en face, panneau indicateur "bergerie". On peut voir aussi dans la belle église de Goulade, une maquette de cette bergerie.



Le métier à Ferrer d'Escaudes :

se situe derrière les bâtiments communaux (bains douche, salle des fêtes). C'est à cet endroit qu'étaient ferrés les boeufs.



Le pavillon : Cette oeuvre d'art fait partie de la forêt d'art contemporain. A ce jour, pas loin d'une vingtaine d'œuvres sont réparties sur l'ensemble du parc naturel Régional des Landes. Elle est visible depuis la sortie Captieux de l'autoroute. Si vous souhaitez la voir de près, prenez le chemin du Lac de Taste (après le pont de l'autoroute quand on va sur Captieux à gauche) Elle se situe un peu avant le lac sur votre gauche.

Signification : Cette oeuvre implantée entre la forêt et l'autoroute unit la vision de l'automobiliste et du promeneur. Elle combine trois fûts massifs surmontés d'une tente canadienne dont l'échelle a été réduite pour accentuer la hauteur de perchement. Les différents éléments en résine polyester sont des moulages réalisés avec une extrême précision afin d'exalter la finesse ornementale des écorces et du drapé. L'empilement rudimentaire affirme l'allure bûcheronnée de l'édifice. La sculpture émerge de façon inattendue dans le paysage comme un signal qui met en résonance l'arbre et l'habitat. C'est un moment de respiration où la nature et le construit retrouveraient une harmonie originelle. Ses occupants fictifs nous rappellent la présence discrète des oiseaux. Ce perchoir invite à une expérience exceptionnelle tel un poste d'observation privilégié pour voir, entendre et vivre la forêt. L'oeuvre oppose la permanence de la figure hiératique de l'arbre à la légèreté éphémère du camping. Elle évoque finalement par sa charge poétique la vie primitive et le rêve lié à l'enfance induisant un sentiment de liberté.



ACCA : La date de l'assemblée générale est fixée au samedi 22 avril à 10h00. Elle se déroulera à la maison de la chasse. Cette année, une excellente saison de chasse sur Giscos/ Escaudes avec 45 sangliers au total dont 36 sur Giscos. Le tableau de chasse pour les chevreuils et cerfs a été réalisé.

Chasse d'été à l'affût ou à l'approche : Nous rappelons que comme l'an dernier, des chasseurs en tenue de camouflage peuvent effectuer du tir d'été (du 1er juin à l'ouverture générale de la chasse en septembre) sur la population de chevreuils. Ne soyez donc pas surpris de croiser un chasseur (fusil ou arc) à cette période de l'année. Il faut préciser qu'en général, cette activité se déroule le matin tôt ou au crépuscule et que les chasseurs sont peu visibles en raison de leur tenue.

F.B.



Gemma à La Rouille :

Autour de la croix de mission de La Rouille, les cares sont prêtes sur les pins. Dimanche 12 mars, Alain Larchet a présenté le gemmage à une trentaine de cyclotouristes attentifs. Ceux-ci se sont arrêtés à Giscos dans le cadre de la journée d'ouverture de la saison organisée par le Cyclo-club de Captieux. Malgré la pluie fine, Alain a la démonstration des gestes traditionnels et certains sportifs, venus de toute la Gironde et d'ailleurs, ont même difficilement essayé de l'imiter. Vous pourrez constater que les pots se remplissent durant toute la saison.



M.B.



Les pompiers dans notre village.

Cette année, Giscos a vu se dérouler une manoeuvre des pompiers.

Simulation d'un incendie : Départ du feu dans la forêt, du côté du lieu dit "Les Réjots" puis avec le vent s'est dirigé vers le lieu dit "Le conte".



Tout s'est déroulé en situation réelle avec: Appel au 18, transmission aux équipes, déplacement du camion de commandement (contenant: ordinateur, radio, transmission satellitaire, cartographie sur écran, en intérieur et extérieur avec positionnement des moyens déployés...) et mise en place des combattants du feu et des matériels. Après presque deux heures de manoeuvres et déplacement des engins de lutte contre l'incendie, ce dernier a été "circonscrit" et les pompiers ainsi que leurs véhicules se sont regroupés sur la place de l'église afin de rendre compte de la situation.

Vers 12h30 fin de la manoeuvre. Belle démonstration, encore une fois de leur efficacité.

D.L.

Le saviez-vous :

TOPONYMIE ou ce que veulent dire les noms de lieux dits, villages etc...

Un livre est paru en novembre 2016 écrit par Patrick Lavaud, il est consacré à la toponymie en Sud Gironde. Beaucoup de lieux dits de notre village y sont répertoriés mais pas tous ! Au cours de nos différentes parutions, nous vous proposons donc de vous donner la signification d'un certain nombre de lieux-dits de la commune.

Nous procéderons par ordre alphabétique.

- * Arnautillot : Arnaud en français, du germanique arin « aigle » et waldan, « gouverner ». il est suivi ici d'un suffixe diminutif -ilh et -ôt.
- * Baqueron : du gascon Vaquèir : vacher
- * Berthoumieu : du gascon Bertomiu, Barthélémy ou Bartholomé en français
- * Bordessoule : de borda « cabane de planche », le mot a pu revêtir plusieurs sens suivant les époques : bergerie, grange, ferme, métairie, propriété, hameau. Avec adjectif sola "seule".

F.B.

Objectif nuit.

Le 01/07 de 20h30 à 23h30 à Giscos : C'est toujours un moment un peu particulier lorsque le jour disparaît pour faire place à la nuit. Avec un photographe professionnel vous apprendrez à observer et capturer ces instants magiques où la nature revêt un charme particulier. Cette animation s'adresse à des amateurs "éclairés". Chaque participant doit posséder un appareil photo numérique avec fonction "Bulb" et un trépied. Pour tout public à partir de 15 ans.



Places limitées, réservation obligatoire : info@parc-landes-de-gascogne.fr

F.B.

Cinéma Captieux:

A réception du programme, celui-ci sera affiché à l'extérieur de la mairie, de Giscos, afin que chacun puisse le consulter.

D.L.

PAROLE DU VOYAGEUR

En traversant le village courant novembre, quel effroi quand j'ai vu toutes ces pelouses et jardins totalement labourés, dévastés par les sangliers, ils s'en étaient donnés à cœur joie !!! Quel chantier sur les espaces de la mairie ou les airiaux de certains habitants !!! En revenant début mars, quelle surprise, plus rien, disparues les traces de leur passage. En questionnant les gens du village, j'apprends que les chasseurs ont traqué tous les week-ends de novembre à février sans répit de 8h du matin à 18h le soir, ces sangliers de malheur qui sèment la désolation. Et bien, je dis « bravo » pour le travail accompli et l'engagement sans faille de tous ces hommes et femmes qui donnent de leurs temps quelque soit la météo. Les habitants de la commune ne sont plus angoissés le matin, en ouvrant leurs volets !!!

F.B.

Petite phrase à méditer:

On ne peut s'empêcher de vieillir, mais on peut s'empêcher de devenir vieux.



L'agenda Giscossais:

- ⇒ 22 avril à 10h : AG de la chasse
- ⇒ 25, 26 et 27 avril : stage tennis
- ⇒ 23 avril et 7 mai : élections présidentielles
- ⇒ 5 et 6 mai : fête de Giscos
- ⇒ 11 et 18 juin : élections législatives
- ⇒ 17 juin Kermesse du RPI à l'école de Lerm et Musset
- ⇒ 01 juillet: objectif nuit avec le parc naturel régional des Landes à 20h30, place de l'église
- ⇒ 14 juillet repas citoyen
- ⇒ 18, 19 et 20 Août : fête locale de la Saint Barthélémy



Commune de Giscos Mairie

Horaires d'ouvertures :

Mardi de 9h à 12h30

Jeu de 9h à 14h

Téléphone: 05 56 65 82 36

Messagerie : mairie.giscos@wanadoo.fr



Infos pratiques

Démarches pour :

Carte identité et passeport: en mairie de Bazas.

Permis de conduire : en Préfecture de Bordeaux
ou S/Préfecture d'Arcachon
ou S/Préfecture de Libourne

Cartes grises : en sous préfecture de Langon

Déchèterie de Lerm et Musset:

Tél.: 05 56 65 84 39

Ouvert les Lundis, Mercredis, Vendredis et Samedis de 9h à 16h en continu.

I M P O R T A N T :

Il est rappelé que le tri des verres, journaux et cartons, n'est pas "que" écocitoyen mais aussi citoyen. Il permet de laisser de la place dans les poubelles pour les déchets alimentaires.

D.L.

2017: 2 élections, 4 votes

La procuration :

Rien de plus simple que d'établir une procuration pour un tour de scrutin. Tout d'abord, il faut choisir une personne de sa commune qui accepte de voter en votre nom. Attention, ce mandataire ne peut recevoir qu'une seule procuration. Ensuite, il faut se rendre à la gendarmerie de Captieux, Grignols ou Bazas avec une pièce d'identité et remplir un formulaire (disponible sur Internet). Penser à noter les informations concernant la personne désignée : nom de famille, nom d'usage, prénoms, adresse et date de naissance. La gendarmerie se chargera d'avertir la commune de l'établissement de la procuration. Le mandataire n'aura plus qu'à se rendre normalement dans le bureau de vote pour procéder à deux votes (le sien et le vôtre).

M.B.

Retrouvez nous sur internet à l'adresse : giscos.fr

Dernière minute:

ACCA

DATES DES BATTUES ADMINISTRATIVES	LIEUX
Les 15 & 22 avril et les 14 & 27 mai	Escaudes
Le 29 avril & les 13 & 28 mai	Giscos

Conseil pour nos concitoyens:

Les aînés de notre village peuvent se sentir démunis face à leur vieillissement ou celui de leur conjoint.

Les actes de la vie quotidienne ainsi que les déplacements pour accéder aux commerces ou aux services de proximité deviennent parfois problématiques.

Il faut savoir que des aides financières ou humaines peuvent se mettre en place pour les aider, pour vous aider. Mais pour cela il faut que nous sachions quelles sont les personnes qui ont besoin d'aide, donc il faut les ou vous signaler au CCAS ou au CLIC par le biais de la mairie.

S.R.

Pour cela le CCAS a une consultation depuis février 2015, uniquement sur RDV pris en mairie, n'hésitez pas. Vous pourrez rencontrer un élu, il peut aussi vous aider si vous avez un problème, un litige avec une administration (impôts, Enedis (= ERDF = EDF), SUEZ (service des Eaux), etc...) une assurance, une banque, un organisme de Crédit ou autre, ou tout simplement besoin d'une aide à domicile ou alimentaire, de soins. Ne restez pas isolé, nous sommes là pour vous aider.

Le CCAS est tenu à la confidentialité.

D.L.